



Délibération
N° 2020-042

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION CORSICA GOSPEL

Date de la convocation : 10 juillet 2020

SEANCE DU 18 JUILLET 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le Dix-huit juillet à dix heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PADOVANI Marie-Hélène.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey

Absents : M. ROSSI Alain,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 20	Absents : 3	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Lors du vote du budget primitif, le Conseil avait voté, dans sa séance du 12 juin 2020, une somme de 32000 euros en subventions non affectées.

Madame le Maire soumet au Conseil un courrier reçu le 06 juillet 2020 de l'Association Corsica Gospel dont le siège social se situe au 16 route du Cap, Pietranera, 20200 San Martino di Lota.

Cette association réunit plusieurs choristes résidents sur la région bastiaise et sur la commune pour pratiquer l'activité de chants Gospels. Les répétitions sont hebdomadaires et permettent aux participants de partager un moment de convivialité.

Compte tenu de l'intérêt communal à disposer d'une association de bénévoles qui offrent leurs services et leurs connaissances à la population de la commune, Mme le Maire propose au Conseil d'octroyer à cette association une subvention d'un montant de 1000 euros, pour contribuer à l'acquisition de matériel tel que micros ou amplificateur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200718-00622020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020



La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE

- ✓ D'adopter la proposition du Maire,
- ✓ De verser la somme de 1000 euros à l'association CORSICA GOSPEL

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200718-00622020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020